

FICHE DE FONCTION – Ouvrier Paysagiste Spécialisé

Missions

- L'ouvrier paysagiste spécialisé réalise les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardin, de terrain de sport ou de travaux publics.
- Il participe au respect des consignes de sécurité. Tutelle éventuelle des apprentis ou de tout autre salarié en formation alternée.
- Il est autonome dans l'organisation de son travail et/ou dans sa spécialité.
- Il a une parfaite connaissance de son métier et/ou de la tâche confiée.
- Il est capable de conduire et d'utiliser l'ensemble du matériel de la profession.
- Il a la capacité de diversifier ses connaissances dans les techniques connexes.
- Il contrôle lors de la prise en charge dans les pépinières de végétaux : l'aspect général, les caractéristiques de conditionnement, l'état sanitaire et le bon état végétatif des végétaux qu'il reporte sur le bon de livraison.

Activités

- L'ouvrier paysagiste réalise des opérations de création, de réseaux ou d'aménagement de l'espace vert à partir des plans transmis.
- Il prépare les sols (terrassement, drainage, bêchage, désherbage...).
- Il effectue les semis et les plantations de végétaux et les protège (bâche, écorces, grillage...).
- Il procède à l'engazonnement en utilisant les méthodes adaptées à la topographie du sol, les équipements déjà implantés (arrosage intégré...).
- Si nécessaire, il installe les équipements (arrosage automatique, éclairage, jeux, mobilier, clôtures...) et peut réaliser de la maçonnerie légère (dallage, pavage, bordures, murets...).
- Il taille les arbres et les arbustes pour obtenir des formes particulières (taille ornementale...).
- Il effectue l'entretien des surfaces par le binage des massifs, le ramassage des feuilles, le débroussaillage...
- Il réalise l'entretien des gazons (tontes, scarification, aération...) et régule la croissance des plantes en apportant les éléments nécessaires.
- Il règle et répare si besoin le système d'arrosage.
- L'ouvrier paysagiste peut être amené à conduire des engins spécifiques (mini pelle...).
- Remplit une fiche d'entretien pour l'atelier de mécanique
- Réalise la maintenance courante des engins et des équipements : vidange, graissage
- Il diagnostique et explique les pannes au mécanicien, ou s'il le peut, il effectue rapidement les réparations légères pour mener à terme le travail en cours
- Il maintient en état de propreté les machines
- Il peut être amené à réaliser des implantations sommaires ou être en relation avec le géomètre.
- Il effectue la mise en place de réseaux humides (EU, EP, AEP, GAZ) et réseaux secs (PTT, éclairage, basse tension).
- Il réalise de la maçonnerie (pose de bordures, pose de regards)

